

**24H AMBULANCES**

**Société à responsabilité limitée  
au capital de 36 000 €**

**Siège social : 19 rue des Frères Lumière  
67201 ECKBOLSHEIM**

**RCS STRASBOURG 512 022 310**

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS  
DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 23 OCTOBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le 23 octobre, à 7 heures,  
Au siège social,

Monsieur Lahcen BOUBRIK,

Propriétaire de la totalité des 360 parts sociales de 100 euros composant le capital social de la société 24H AMBULANCES,

Associé unique de ladite Société,

Après avoir pris connaissance du rapport de la gérance,

A pris les décisions suivantes :

- **Nomination d'un nouveau co-gérant,**
- **Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.**

**PREMIERE DECISION**

L'associé unique décide de nommer en qualité de nouveau co-gérant non associé :

Monsieur Nabil MECHERI  
Né le 23 octobre 1993 à Strasbourg,  
Demeurant 13 rue Sénèque 67200 STRASBOURG

A compter de ce jour et pour une durée illimitée.

Il exercera ses fonctions dans le cadre des dispositions légales et statutaires.

Monsieur Nabil MECHERI, présent, accepte les fonctions qui lui sont confiées et déclare n'être sous le coup d'aucune interdiction ou incompatibilité susceptible de l'empêcher d'exercer lesdites fonctions.

### **DEUXIEME DECISION**

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, il a été dressé un procès-verbal qui a été signé après lecture par l'associé unique et le nouveau co-gérant.

**M. Lahcen BOUBRIK**

**M. Nabil MECHERI \***

**24H AMBULANCES**  
19, rue des Frères Lumière  
67201 ECKBOLSHIEIM  
Tél : 03 88 626 626  
SIRET : 512 022 310 000 27  
N°Agrément : 67-021609

*bon pour acceptation  
des fonctions de co-gérant.*



\* Faire précéder la signature de la mention « bon pour acceptation des fonctions de co-gérant »